

PROVINCE DE QUÉBEC — VILLE DE ROBERVAL
LE 21 JANVIER 2008 (02)

Assemblée générale du Conseil de la Ville de Roberval, tenue à la Mairie de Roberval, le 21^e jour du mois de janvier 2008, à 20 heures, étant l'ajournement de la séance du 7 janvier 2008.

PRÉSENCES : Monsieur le Maire Michel Larouche, Madame et Messieurs les conseillers : Michèle Claveau, Jocelyn Bouchard, Gilles Veilleux, Gilles Otis, Rémy Leclerc et Serge Hudon.

L'assemblée est tenue sous la présidence de Monsieur le Maire Michel Larouche.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le temps mis à la disposition de la population pour la période de questions n'est pas utilisé.

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

2008-027

Il est proposé par le conseiller M. Jocelyn Bouchard, appuyé par le conseiller M. Gilles Veilleux et résolu, que l'ordre du jour de la présente assemblée soit accepté avec les modifications suivantes :

On ajoute :

2.4 Association des Amis et Diplômés UQAC / Dégustation de vins de prestige;

7.2 Embauche de pompiers;

10.2 Télévision communautaire de Roberval / Demande d'aide financière

10.3 Parents Secours / Aide financière

ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL

2008-028

Il est proposé par le conseiller M. Gilles Veilleux, appuyé par le conseiller M. Serge Hudon et résolu, que le procès-verbal de l'assemblée du 7 janvier 2008 soit accepté sans modification.

1.0 DIRECTION GÉNÉRALE

2.0 SERVICES FINANCIERS

2008-029

2.1 ACCEPTATION DES COMPTES

Il est proposé par le conseiller M. Gilles Otis, appuyé par le conseiller M. Rémy Leclerc et résolu unanimement, que les comptes de la Ville de Roberval soient acceptés et payés selon la liste fournie en date du 16 janvier 2008 comme si elle était ici au long reproduite :

Année 2007

– À même le fonds général.....	168 444,27\$
– Règlement 2007-30.....	10 787,93\$
– Règlement 852.....	3 321,64\$
Grand total	182 553,84\$

Année 2008

– À même le fonds général.....	358 150,09\$
– Règlement 2007-30.....	<u>7 341,16\$</u>
Grand total	<u>365 491,25\$</u>

2008-030

2.2 LEMIEUX RYAN & ASSOCIÉS / PAIEMENT DES ASSURANCES GÉNÉRALES 2008 / 87 805,58\$ TAXES INCLUSES

Il est proposé par le conseiller M. Gilles Otis, appuyé par le conseiller M. Jocelyn Bouchard et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval procède à l'adjudication du portefeuille d'assurances générales pour la période du 31 décembre 2007 au 31 décembre 2008 à Lemieux Ryan & Associés au montant de 87 805,58\$ taxes incluses et en autorise le paiement.

(POSTE : 04-139-00-105)

2008-031

2.3 AFFECTATION DES SOLDES DISPONIBLES DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNTS FERMÉS

Il est proposé par le conseiller M. Gilles Otis, appuyé par la conseillère Mme Michèle Claveau et résolu que le Conseil de la Ville de Roberval autorise la trésorière à affecter les soldes disponibles des règlements d'emprunt fermés au paiement des échéances annuelles pour le remboursement de l'emprunt, en capital et en intérêts comme suit :

# 88-15	Saint-Dominique	774,87\$
# 95-19	Aqueduc Rang 1	262,25\$
# 98-28	Rue Lizotte	502,71\$
# 99-09	Centre sportif	8 120,03\$
# 2001-18	Rue Barrette	647,53\$
# 2003-18	Renouveau urbain	2 144,63\$
# 2003-17	Enfouiss. Rés. Câblés	418,29\$
# 2003-23	Route industrielle	66,16\$
# 2004-21	Caserne	66,84\$
# 2005-17	Piscine Mont-Plaisant	21 808,44\$
# 2006-12	Maison des Jeunes	<u>49 665,75\$</u>
		<u>84 477,50\$</u>

2008-032

2.4 ASSOCIATION DES AMIS ET DIPLÔMÉS UQAC / DÉGUSTATION DE VINS DE PRESTIGE

Il est proposé par le conseiller M. Gilles Otis, appuyé par la conseillère Mme Michèle Claveau et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval autorise Monsieur le Maire à prendre part à la 13^e édition de la dégustation de vins de prestige de l'Association des Amis et Diplômés de l'UQAC qui se tiendra le 25 janvier 2008 à Chicoutimi. Le coût de l'inscription est de 135,00\$ taxes incluses payable à l'Association des Amis et Diplômés de l'UQAC et le Conseil autorise les dépenses inhérentes.

(POSTE : 02-190-00-991)

3.0 TRAVAUX PUBLICS

2008-033

3.1 ACCEPTATION SOUMISSION / HUILE À CHAUFFAGE

Soumissions reçues (taxes incluses) :

Type d'huile	Huile à chauffage	Huile pour génératrice
Quantité approximative	6 000 litres	1 000 litres
Les Huiles du Royaume inc.	Escompte de 0,04\$ / litre	Escompte de 0,04\$ / litre
Nutrinor	Escompte de 0,04\$ / litre	Escompte de 0,04\$ / litre

Il est proposé par le conseiller M. Serge Hudon, appuyé par le conseiller M. Jocelyn Bouchard et résolu, que sur recommandation du directeur de l'Approvisionnement, le Conseil de la Ville de Roberval accepte la soumission de Nutrinor, à la suite d'un tirage au sort, pour la fourniture de 6 000 litres d'huile à chauffage et de 1 000 litres d'huile pour la génératrice avec un escompte de 0,04\$ du litre effective le 1^{er} février 2008 jusqu'au 31 janvier 2009.

4.0 HYGIÈNE DU MILIEU

5.0 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET DURABLE, TOURISME ET COMMUNICATIONS

2008-034

5.1 CORPORATION DU VILLAGE SUR GLACE DE ROBERVAL INC. / DEMANDE AIDE FINANCIÈRE

Il est proposé par le conseiller M. Serge Hudon, appuyé par le conseiller M. Gilles Veilleux et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval verse à la Corporation du Village sur Glace de Roberval inc. un montant de 25 000,00\$ en guise de support financier pour l'opération du site et l'animation de leurs activités.

(POSTE : 02-693-00-991)

2008-035

5.2 FESTIVAL D'HIVER DE ROBERVAL / DEMANDE AIDE FINANCIÈRE

Il est proposé par le conseiller M. Jocelyn Bouchard, appuyé par la conseillère Mme Michèle Claveau et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval verse au Festival d'Hiver de Roberval inc., un montant de 20 000,00\$ pour la présentation de la 18^e édition qui se tiendra le 29 février, 1^{er}, 2, 7, 8 et 9 mars 2008.

(POSTE : 02-690-00-991)

2008-036

5.3 CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI / DEMANDE AIDE FINANCIÈRE

Il est proposé par le conseiller M. Jocelyn Bouchard, appuyé par le conseiller M. Serge Hudon et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval verse à Carrefour jeunesse emploi du comté Roberval une somme de 2 000,00\$ en guise d'appui à la réalisation des activités et projets du Carrefour jeunesse pour l'année 2007-2008.

(POSTE : 02-190-00-991)

6.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 DÉPÔT DU RAPPORT DE LA COUR MUNICIPALE DE ROBERVAL / ANNÉE 2007

Le Conseil prend acte du dépôt par le conseiller M. Gilles Veilleux du rapport et des statistiques de la Cour municipale de Roberval pour l'année 2007.

2008-037

6.2 FESTIVAL D'HIVER DE ROBERVAL / VENTE DE BOISSONS ALCOOLISÉES

Il est proposé par le conseiller M. Gilles Veilleux, appuyé par la conseillère Mme Michèle Claveau et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval autorise les responsables du Festival d'Hiver de Roberval à procéder à la vente de boissons alcoolisées sous le chapiteau sur le site du Festival d'Hiver à Place de la Traversée le 29 février, 1^{er}, 2, 7, 8 et 9 mars 2008.

7.0 RESSOURCES HUMAINES

2008-038

7.1 NOMINATION M. MARC GAGNÉ, CONTREMAÎTRE AUX TRAVAUX PUBLICS

Il est proposé par le conseiller M. Gilles Veilleux, appuyé par le conseiller M. Serge Hudon et résolu, que sur recommandation du comité des ressources humaines, le Conseil de la Ville de Roberval procède à la nomination, sur une base permanente, de M. Marc Gagné à titre de contremaître aux Travaux publics et ce, à compter du 8 février 2008.

2008-039

7.2 EMBAUCHE DES POMPIERS

Il est proposé par le conseiller M. Gilles Veilleux, appuyé par le conseiller M. Rémy Leclerc et résolu, que sur recommandation du comité de sélection, le Conseil de la Ville de Roberval procède à l'embauche des personnes suivantes :

En date du 22 janvier 2008	
Caserne # 1 – Lac-Bouchette	M. Victorio Potvin
Caserne # 4 – Chambord	M. Guillaume Paradis
Caserne # 5 – Roberval	M. Ghislain Ross
	M. Dany Clusiau
Caserne # 6 – Sainte-Hedwidge	M. Carol Martel

En date du 29 janvier 2008	
Caserne # 5 – Roberval	M. Martin Simard
	M. Yves Filion
	M. David Bouchard
Caserne # 6 – Sainte-Hedwidge	M. Patrice Morin

Le tout soumis aux examens médicaux, auditifs et visuels avant d'obtenir un poste au sein du Service.

8.0 URBANISME, ENVIRONNEMENT, PATRIMOINE ET HABITATION

2008-040

8.1 SESSION DE FORMATION « LES OUTILS DE PLANIFICATION ET LE POUVOIR DE ZONER DANS LE CADRE DE LA L.A.U. » / CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC (COMBEQ) / M. ALAIN GAUTHIER / À JONQUIÈRE, LE 19 MARS 2008 / 185,00\$ TAXES EN SUS

Il est proposé par le conseiller M. Rémy Leclerc, appuyé par le conseiller M. Gilles Otis et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval autorise M. Alain Gauthier inspecteur municipal, à prendre part à une session de formation dispensée par la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) portant sur « Les outils de planification et le pouvoir de zoner dans le cadre de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme » qui se tiendra le 19 mars 2008 à Jonquière. Le coût d'inscription est de 185,00\$ taxes en sus, payable à la COMBEQ, et le Conseil autorise les dépenses inhérentes.

(POSTE : 02-160-60-454)

2008-041

8.2 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2008-10 / AMENDEMENT AU PLAN D'URBANISME 92-11 « AGRANDISSEMENT DE LA ZONE IB-2 À MÊME UNE PARTIE

DE LA ZONE AÉROPORTUAIRE AER-1 (ROUTE SAINTE-HEDWIDGE) »

ATTENDU que la Ville de Roberval a adopté, à la séance régulière du 5 mai 1992, un plan d'urbanisme et ce, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU que la Ville de Roberval a le pouvoir, en vertu de l'article 109.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1), de modifier son plan d'urbanisme;

ATTENDU qu'il y a lieu d'agrandir la zone industrielle Ib-2 à même une partie de la zone aéroportuaire AER-1 (route Sainte-Hedwidge);

ATTENDU que la Ville de Roberval juge à propos de confirmer l'affectation du sol de la zone concernée par le projet de modification;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a pris connaissance du dossier et a jugé de l'opportunité de cette modification;

ATTENDU que ce projet d'amendement au plan d'urbanisme sera soumis à la population le 4 février 2008, à 19 heures, à la salle des délibérations du Conseil municipal de Roberval;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller M. Rémy Leclerc, appuyé par le conseiller M. Gilles Otis et résolu unanimement, que le Conseil de la Ville de Roberval adopte par résolution le présent projet d'amendement et ainsi, entend modifier le plan d'urbanisme 92-11 de la Ville de Roberval comme suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent projet de règlement.

ARTICLE 2

Le plan d'affectations du sol (1b) est modifié tel qu'illustré en « Annexe A », du présent projet de règlement, de manière à agrandir la zone industrielle Ib-2 à même une partie de la zone aéroportuaire AER-1 (route Sainte-Hedwidge).

ARTICLE 3

Le présent projet de règlement entrera en vigueur suivant la loi.

2008-042

8.3 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2008-11 « AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 93-10 DE MANIÈRE À ASSURER LA CONCORDANCE AU RÈGLEMENT 2008-10 : AGRANDISSEMENT DE LA ZONE INDUSTRIELLE IB-2 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE AÉROPORTUAIRE AER-1 (ROUTE SAINTE-HEDWIDGE) »

ATTENDU que le territoire de la Ville de Roberval est régi par une réglementation d'urbanisme;

ATTENDU que la Ville de Roberval a adopté, à la séance régulière du 10 mai 1993, un règlement de zonage et ce, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU que la Ville de Roberval a le pouvoir, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1), de modifier son règlement de zonage;

ATTENDU qu'il y a lieu d'assurer la concordance au plan d'urbanisme;

ATTENDU que le projet fait suite à la demande des citoyens du secteur;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a pris connaissance du dossier et a jugé opportun d'appuyer cette modification;

ATTENDU que ce projet d'amendement du règlement de zonage sera soumis à la consultation publique le 4 février 2008, à 19 heures, à la salle des délibérations du Conseil municipal de Roberval;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller M. Rémy Leclerc, appuyé par le conseiller M. Gilles Veilleux et résolu unanimement, que le Conseil de la Ville de Roberval adopte, par résolution, le présent amendement modifiant le règlement de zonage 93-10 de la Ville de Roberval comme suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent projet de règlement.

ARTICLE 2

Le plan d'affectation du sol (1b) est modifié tel qu'illustré en « Annexe A » du présent projet de règlement de manière à agrandir la zone industrielle Ib-2 à même une partie de la zone aéroportuaire AER-1 (route Sainte-Hedwidge).

ARTICLE 3

Le présent projet de règlement entrera en vigueur suivant la loi.

2008-043

8.4 **ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2008-12 « AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 93-10 : ACCÈS À LA VOIE PUBLIQUE, CASES DE STATIONNEMENT ET SUPERFICIE DES REMISES »**

ATTENDU que le territoire de la Ville de Roberval est régi par une réglementation d'urbanisme;

ATTENDU que la Ville de Roberval a adopté, à la séance régulière du 10 mai 1993, un règlement de zonage et ce, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU que la Ville de Roberval a le pouvoir, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1), de modifier son règlement de zonage;

ATTENDU que ce projet de règlement fait suite à des demandes des citoyens;

ATTENDU que ce projet de règlement est conforme au plan d'urbanisme de la Ville de Roberval;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme en a pris connaissance et juge opportun d'appuyer ces modifications;

ATTENDU que ce projet de modification sera soumis à la population lors d'une assemblée publique de consultation tenue le 4 février 2008, à 19 heures, à la salle des délibérations du Conseil de la Ville de Roberval;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller M. Rémy Leclerc, appuyé par le conseiller M. Gilles Veilleux et résolu unanimement :

QUE le Conseil de la Ville de Roberval entend modifier son règlement de zonage numéro 93-10 comme suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent projet de règlement.

ARTICLE 2

À l'article 4.5.7.1, on ajoute les paragraphes suivants :

« Nonobstant ce qui précède, dans la zone Rm-4, deux (2) remises sont autorisées et la superficie par remise ne peut excéder 23 mètres carrés de superficie totale. »

« Dans la zone Rm-5, une seule remise est autorisée et ne peut excéder 23 mètres carrés de superficie totale. »

ARTICLE 3

À l'article 4.7.2.1.3, on ajoute le paragraphe suivant :

« Pour les résidences bifamiliales intergénération situées dans les zones Ra et Rb, il est dorénavant autorisé d'y aménager un deuxième accès à la voie publique n'excédant pas trois (3) mètres de largeur du côté opposé à l'accès principal et localisé à un minimum de 0,6 mètre de distance de la ligne de propriété et ce, dans le cas de lot intérieur. »

ARTICLE 4

On ajoute l'article 6.4.2.5.6 « Gîtes, auberges et restaurants » :

« Pour les gîtes et auberges, une case de stationnement est exigée par trois (3) chambres. »

« Pour les restaurants et autres espaces où le public est admis, une case de stationnement est exigée par 10 mètres carrés de plancher. »

ARTICLE 5

Le projet de règlement entrera en vigueur suivant la loi.

9.0 LOISIRS ET CULTURE

2008-044 **9.1 MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT / PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT EN LOISIR POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES 2008-2009**

Il est proposé par le conseiller M. Gilles Otis, appuyé par le conseiller M. Rémy Leclerc et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval autorise le directeur du Service des loisirs, M. Michel Bouchard, à présenter une demande d'assistance financière relativement au programme d'accompagnement en loisir pour les personnes handicapées pour l'année 2008-2009 auprès du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec.

10.0 ORGANISMES COMMUNAUTAIRES, FAMILLE, AÎNÉS ET JEUNESSE

2008-045 **10.1 FONDATION ÉQUILIBRE SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN / DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

Il est proposé par la conseillère Mme Michèle Claveau, appuyée par le conseiller M. Rémy Leclerc et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval verse à la Fondation Équilibre Saguenay-Lac-Saint-Jean un montant de 200,00\$ dans le cadre de la 2^e édition de « Quilles Roberval » qui se tiendra le 23 février 2008.

(POSTE : 02-190-00-991)

2008-046 **10.2 TÉLÉVISION COMMUNAUTAIRE DE ROBERVAL / DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

Il est proposé par la conseillère Mme Michèle Claveau, appuyée par le conseiller M. Serge Hudon et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval verse à la Télévision communautaire de Roberval un montant de 2 500,00\$ pour l'année 2008 permettant le maintien et l'amélioration des différents services rendus dans notre milieu.

(POSTE : 02-190-00-991)

2008-047 **10.3 PARENTS SECOURS DE ROBERVAL / AIDE FINANCIÈRE**

Il est proposé par la conseillère Mme Michèle Claveau, appuyée par le conseiller M. Rémy Leclerc et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval verse à Parents Secours de Roberval une aide financière de 500,00\$ afin de leur permettre le redémarrage de cet organisme préconisant la sécurité et la prévention des enfants et des aînés dans toute la municipalité.

(POSTE : 02-190-00-991)

11.0 LECTURE ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS

2008-048

11.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2008-09 « CIRCULATION DES VÉHICULES HORS ROUTE / AVEC DISPENSE DE LECTURE »

Il est proposé par le conseiller M. Jocelyn Bouchard, appuyé par le conseiller M. Gilles Veilleux et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval adopte, avec dispense de lecture, le règlement numéro 2008-09 permettant la circulation des motoneiges et des véhicules tout terrain sur certaines rues municipales.

De plus, les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

11.2 AVIS DE MOTION (RÉF. : R#2008-10) / AMENDEMENT AU PLAN D'URBANISME 92-11 « AGRANDISSEMENT DE LA ZONE IB-2 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE AÉROPORTUAIRE AER-1 (ROUTE SAINTE-HEDWIDGE) » / AVEC DISPENSE DE LECTURE

Le conseiller M. Jocelyn Bouchard donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du Conseil, il présentera un règlement dont l'objet est un amendement au plan d'urbanisme 92-11, soit l'agrandissement de la zone Ib-2 à même une partie de la zone aéroportuaire AER-1 (route Sainte-Hedwidge) et ce, avec dispense de lecture.

11.3 AVIS DE MOTION (RÉF. : R#2008-11) / AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 93-10 DE MANIÈRE À ASSURER LA CONCORDANCE AU RÈGLEMENT 2008-10 « AGRANDISSEMENT DE LA ZONE INDUSTRIELLE IB-2 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE AÉROPORTUAIRE AER-1 (ROUTE SAINTE-HEDWIDGE) »

Le conseiller M. Serge Hudon donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du Conseil, il présentera un règlement dont l'objet est un amendement au règlement de zonage 93-10 de manière à assurer la concordance au règlement 2008-10, soit l'agrandissement de la zone industrielle Ib-2 à même une partie de la zone aéroportuaire AER-1 (route Sainte-Hedwidge) et ce, avec dispense de lecture.

11.4 AVIS DE MOTION (RÉF. : R#2008-12) / AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 93-10 « ACCÈS À LA VOIE PUBLIQUE, CASES DE STATIONNEMENT ET SUPERFICIE DES REMISES »

Le conseiller M. Gilles Otis donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du Conseil, il présentera un règlement dont l'objet est un amendement au règlement de zonage 93-10 relativement aux accès à la voie publique, cases de stationnement et superficie des remises et ce, avec dispense de lecture.

11.5 AVIS DE MOTION (RÉF. : R#2008-13) / AMENDEMENT AU RÈGLEMENT 2006-13 « PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE ET DE CRÉDIT DE TAXES AUX ENTREPRISES »

Le conseiller M. Jocelyn Bouchard donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du Conseil, il présentera un amendement au règlement 2006-13, soit le programme d'aide financière et de crédit de taxes aux entreprises.

12.0 CORRESPONDANCE

13.0 DOSSIERS DU MAIRE

2008-049

13.1 APPUI À UN CENTRE COLLÉGIAL DE TRANSFERT TECHNOLOGIQUE EN DÉVELOPPEMENT DURABLE

ATTENDU que les collèges d'Alma et de Saint-Félicien désirent procéder à la création d'un centre collégial de transfert technologique sur le développement durable;

ATTENDU qu'un tel projet s'inscrit dans les créneaux et expertises accordés par le ministère de l'Éducation aux collèges de Saint-Félicien et d'Alma;

ATTENDU que nos villes, dans la mise en place et l'appréciation du plan de gestion des matières résiduelles, pourraient requérir à une telle expertise développée par nos collèges;

ATTENDU qu'il y a lieu de développer et mettre en œuvre une version globale de notre développement;

ATTENDU que la Ville de Roberval est consciente que ce dossier fut déjà transmis aux instances concernées, mais répond à la demande reçue le 15 janvier 2008, de la part du Centre québécois de développement durable;

POUR CES CAUSES, il est proposé par le conseiller M. Rémy Leclerc, appuyé par la conseillère Mme Michèle Claveau et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval appuie la création d'un centre collégial de transfert technologique sur le développement durable en partenariat avec le collège d'Alma et celui de Saint-Félicien;

QUE copie de cette résolution soit transmise au conseil d'administration des collèges de Saint-Félicien et d'Alma.

13.2 SEMAINE QUÉBÉCOISE POUR UN AVENIR SANS TABAC / DU 20 AU 26 JANVIER 2008

Monsieur le Maire rappelle que la semaine du 20 au 26 janvier 2008 est la semaine québécoise pour un avenir sans tabac et le thème retenu est « Un monde sans fumée gros comme ça ».

LEVÉE DE LA SÉANCE

2008-050

Il est proposé par le conseiller M. Jocelyn Bouchard, appuyé par le conseiller M. Gilles Otis et résolu, que la présente assemblée soit levée.

LOI SUR LES CITÉS ET VILLES DU QUÉBEC — ARTICLE 53

CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 53, DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES DU QUÉBEC, J'APPROUVE CHACUNE DES RÉOLUTIONS CONTENUES SOUS CE PROCÈS-VERBAL.

DATE : Le 21 janvier 2008

SIGNATURE : _____
Michel Larouche, Maire

MICHEL LAROUCHE
MAIRE

JEAN-GUY TARDIF
LE GREFFIER

JGT/dm
(Réf. : Chantale/Conseil/PV20080121)